



Psychologues, la mobilisation doit continuer !

Nous commençons à être écoutés mais nous ne sommes pas encore entendus

Nouvelle mobilisation le vendredi 1^{er} juillet

Jour de la mise en œuvre du décret du 20 mai 2010

Mobilisation en région, contact avec les élus, contact avec les médias ...

Suite aux deux mobilisations des mois de janvier et mai les psychologues ont provoqué une réaction au Ministère mais nous sommes encore loin d'une ouverture de négociations.

Le décret sur le titre de psychothérapeute constitue une cause majeure de mécontentement auquel s'ajoutent une précarité dramatique (60% de contractuels), mais aussi la place dans l'organigramme des institutions, l'insuffisance des salaires, qui ne prennent nullement en compte la responsabilité qui nous incombe tant auprès des patients que des équipes.

La mobilisation doit continuer

Dans l'attente de l'aboutissement du recours au Conseil d'Etat, le ministère voudrait ne modifier que l'annexe du décret du 20 mai 2010 en faisant une distinction entre psychologues et nous faire croire à des avancées mais cette proposition est inacceptable. Celle-ci divise les psychologues en portant atteinte au titre unique et à l'unité de la profession. Des psychothérapeutes, ni psychologue, ni psychiatre, pourront maintenir une activité psychothérapeutique sans avoir un socle théorique fiable.

Un autre front

Le ministère a répondu à notre mobilisation en ouvrant au niveau de la DGOS des concertations avec les organisations syndicales représentatives de la seule Fonction Publique Hospitalière essayant de créer des divisions au sein de la profession et de ses représentants.

Les psychologues de la FPH doivent donc tout particulièrement se mobiliser pour obtenir, dans ces concertations, une modification de leur situation inadmissible : précarisation au niveau statutaire et salarial, fiche métier déqualifiante, rétrogradation du corps des psychologues par rapport aux cadres de santé au sein des commissions paritaires, attaque de notre fonction FIR soumise pour certains au bon vouloir des chefs de pôle et d'établissement.

Nous devons nous élever contre l'absence de reconnaissance de la profession de psychologue dans la société et dans nos institutions ceci dans l'intérêt du service rendu au public.

Mobilisation le vendredi 1^{er} juillet

Mobilisation en région, contact avec les élus, contact avec les médias ...

→ Envoyez en nombre aux élus, aux ARS, au ministère de la santé le courrier type dénonçant cette situation inacceptable. (Vous le trouverez sur le site de la CGT ou accompagnant ce tract, titré « lettre ouverte au

ministre de la santé, à nos élus, aux directeurs d'ARS »).

→ Poursuivons nos rencontres auprès des élus locaux.

→ Mobilisons nous pour de nouvelles rencontres avec les ARS pour questionner la mise en place des commissions et le refus des dossiers psychologues.

Prochaine journée de mobilisation nationale pour septembre

Montreuil, le 18 juin 2011